Image not found or type unknown

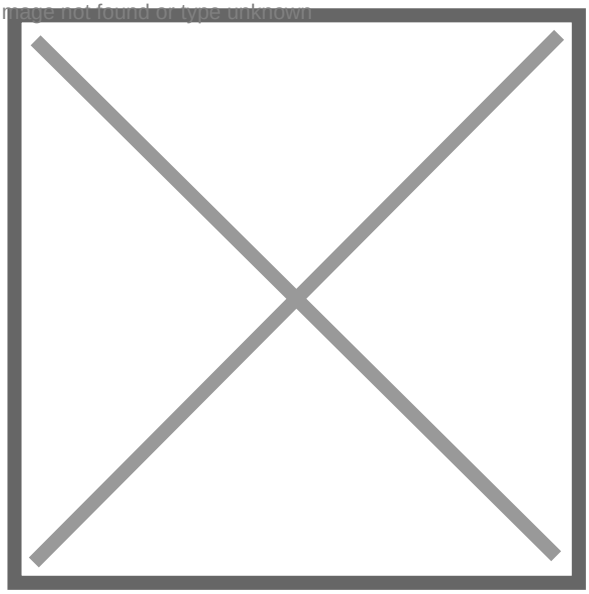

Changement de site et travail de nuit/jour

Par **samir77**, le **24/01/2017** à **18:33**

Bonjour a tous

Je travail dans la sécurité incendie et de nuit depuis plus de 3ans

Ma société viens de perdre le site sur qui je travail et je me trouve a 54 km de chez moi et avec un planning De jour et sans même être consulté
Pour allez de chez moi a la bas il me faut au moins 2h en transport

Je voulais savoir si j'ai le droit de refusé ce changement ?

Merci de vos réponse
Cordialement

Par **morobar**, le **25/01/2017** à **09:49**

Bonjour,
Vous ne pouvez que contester l'horaire.
En effet le passage de nuit à jour constitue une modification de vos conditions de travail qui nécessitent obligatoirement votre accord.
Sur ce point votre refus ne peut constituer un motif de licenciement pour faute, mais peut conduire à un licenciement de nature économique, si l'employeur ne dispose d'aucun autre poste de nuit et que vous persistez à refuser tout reclassement de jour.
Pour la localisation il faut relire votre contrat de travail.
Il serait bon de vérifier que la convention collective ne contienne pas une obligation de reprise

du personnel en cas de perte de contrat, par le nouveau prestataire.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés